

Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2024-2025

Année universitaire : 2024-2025

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement avec modifications mineures

Formation

Intitulé de la formation : Études françaises B1

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 04/07/2024

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Adeline BRAIBANT – adeline.braibant@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale et Formation continue

Modalités : Présentiel (en distanciel ou hybride selon situation sanitaire)

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

| | Effectifs réels de l'année en cours | Effectifs prévisionnels pour l'année à venir |
|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| Formation initiale | 149 | 150 |
| Formation continue | 0 | 0 |
| Contrat d'apprentissage | 0 | 0 |
| Contrat de professionnalisation | 0 | 0 |
| Formation permanente | 0 | 0 |

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le niveau : NC

Dépôt RNCP : non

Date dépôt RNCP : NC

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

Perfectionner la langue parlée et écrite

Initier à la méthodologie universitaire française et aborder des connaissances spécifiques dans des domaines de spécificités variées.

Acquérir des techniques d'expression propres à l'acquisition d'un diplôme permettant de préparer l'accès à l'université française.

Compétences visées :

Compétence de l'écrit et de l'oral en réception, production et interaction.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : étudiants étrangers

Niveau : A2 acquis du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues)

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF A2 à 70/100, DUEF A2

Disposer d'un visa long séjour

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : oui

Volume horaire de la formation : 234 heures (13 semaines). Les heures des examens finaux n'y sont pas comptabilisées.

Nombre d'ECTS : 30

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation)*

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF B1 avec un minimum de 110 sur 220 à l'UE1 « compétences linguistiques et pragmatiques ».

Les notes de l'UE2 et de l'UE3 se compensent.

Pour les cours spécifiques (UE2) et de culture générale (UE3), sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement pour 30% et 70% de la note finale si cette première est favorable à l'étudiant. Sinon, la note d'examen final compte pour 100%.

Pour les cours de langue, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE1.

Les compétences linguistiques et pragmatiques font l'objet d'un examen terminal qui vaut 100% de la note finale.

Pour l'UE3 CULTURE GENERALE, un seul ETC peut être choisi : choix entre ETC Langue OU ETC SPORT.

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

DU PASS : Les cours de compétences linguistiques et pragmatiques et « culture et société ».

ETC SPORT et ETC Langues



Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage : NC

Période du stage : NC

Modalité de stage : NC

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tutoré

Mémoire : NC

Rapport de stage : NC

Projets tutorés : NC

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Absence aux épreuves de contrôle continu et/ou examens intermédiaires :

Il n'a pas de rattrapage de contrôle continu et/ou examens intermédiaires.

Absence aux examens :

Un rattrapage aux examens finaux est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical jusqu'à 72 heures après la date de l'examen concerné. Passé ce délai, aucune demande de rattrapage ne pourra être demandée. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.

En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.

La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Les jurys ont lieu en janvier et en juin

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour obtenir le DUEF B1, avec un minimum de 110 sur 220 à l'UE1 compétences linguistiques et pragmatiques.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1860€ de frais de formation + 20€ de frais de dossier CUEF
A cela viennent s'ajouter 100€ de CVEC + 57€ de droits universitaires (dont 34€ de Bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA)

Tarifs Formation continue : 2418€. A cela viennent s'ajouter 57€ de droits universitaires (dont 34€ de Bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : N/C

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

-Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

- Diplôme semestriel